Lieux de cours

Le premier jour de cours théorique a lieu dans le district de la Singine fribourgeoise. Les modules suivants se dérouleront dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel. Une certaine flexibilité quand aux différents lieux de cours est souhaitée étant donné que les visites du programme « pratique » de l'après-midi se feront sur différentes exploitations.

Coûts par module

• Personnes intéressées	CHF 350.–
• Membres du SSPR ou de l'ASEC	CHF 300.–
• Membres du SSPR et de l'ASEC	CHF 250.–
• Membre d'Agridea	CHF 230.–
• Examen final	CHF 180.–

Les frais (repas, café, salle de cours, minérales) de CHF 50.– et les dossiers de cours sont compris. La facture pour le forfait du cours sera envoyée après chaque module.

Le stage avec un mentor reconnu par l'organisme de formation coûte CHF 1800.–. Les frais individuels et les frais de déplacement ne sont pas compris dans ce forfait.

Inscription et annulation

L'inscription se fait par téléphone ou par courriel auprès du responsable de cours ou ou par courriel à *cours@agridea.ch*

L'annulation sans frais est possible pour le 1er module jusqu'au mercredi de la semaine précédente. Au-delà, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. Pour le reste, les conditions de vente d'Agridea font foi.

Responsables de cours

La formation est organisée par Agridea, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) et l'Association suisse des éleveurs de cervidés (ASEC). Le responsable de cours est Pascal Python.

Contact

Agridea
Dr Pascal Python
FSIP-cervidés
Jordils 1, CP 1080
CH -1001 Lausanne
Téléphone +41 (0)21 619 44 01
Fax +41 (0)21 617 02 61
E-Mail pascal.python@agridea.ch

Agridea 2021

Formations spécifiques reconnues, indépendantes de la profession (FSIP) Cervidés

Beratungs- und Gesundheitsdienst für Kleinwiederkäuer (BKG)

Schweizerische Vereinigung der Hirschhalter
Association suisse des éleveurs de cervidés
Associazione svizzera degli allevatori di cervi

agridea

FSIP Cervidés

L'élevage des cervidés est à la mode. C'est un élevage passionnant, offrant un travail et une charge de travail intéressante. Les cervidés, en tant qu'animaux sauvages, ont par contre des besoins spécifiques qu'il ne faut pas négliger concernant la détention, l'alimentation et la gestion de troupeau. Ce savoir-faire, constamment ajusté aux nouvelles connaissances, est transmis par la **formation spécifique et indépendante de la profession** aux nouveaux/-velles et futur-e-s éleveurs et éleveuses de cervidés. Nos conférencier-ière-s (ingénieur-e-s agronomes, vétérinaires, représentants des autorités et éleveurs expérimentés) ont acquis des connaissances spécifiques importantes dans cet élevage de niche. La formation est très proche de la pratique et transmet aussi aux participants une base solide pour débuter dans l'élevage de cervidés.

Introduction

Quiconque souhaite détenir des cervidés doit, à partir du 1.10. 2008 et selon les arti-cles 89 et 90 de l'Ordonnance sur la protection des animaux, être en possession d'une autorisation de détention d'animaux sauvages. Pour cette autorisation, il est, entre autre, nécessaire d'avoir suivi une formation spécifique indépendante de la profession (art. 197 OPAn). Le concept de formation, constitué par l'Association suisse des éleveurs de cervidés, le SSPR et Agridea a été reconnu par l'Office vétérinaire fédéral en décembre 2009. Le but de la formation est que chaque détenteur de cervidés connaisse les besoins et les caractéristiques de son espèce, pour pouvoir les détenir conformément aux besoins de l'animal, les affourrager de façon appropriée et de les élever de manière responsable. La formation comprend des parties théoriques et pratiques.

La **formation théorique** est constituée de six modules d'un jour, répartis sur une année. La formation FSIP-cervidés est validée par un examen final. Cette modification est liée à l'article 202 (OPAn) en vigueur depuis le 1er mars 2018.

Aperçu général des modules 1 – 6

Module et examen final	Thème général		
	Matin	Après-midi	Visite
Module 1	Cours d'introduction		Elevage 1
Module 2	Exigences pour les éleveurs et les animaux	Prédation, risques de pertes	Elevage 2
Module 3	Hoplologie, tir dans l'enclos	Installations, clôture	Elevage 3
Module 4	Abattage, commercialisation	Achat d'animaux	Elevage 4
Module 5	Fondamentaux de l'alimentation et connaissance des fourrages	Alimentation pratique	Elevage 5
Module 6	Maladies	Elevage des cervidés au-delà des frontières	Elevage 6
Examen final	Examen écrit		Agridea, Lausanne

Mentorat

Le stage est conduit sous forme de mentorat par un éleveur expérimenté et de longue date. Concrètement, le nouveau ou futur éleveur de cervidés est soutenu par un mentor, dans tous les cas un éleveur expérimenté, comme conseiller ou instructeur. Le nouvel éleveur prend connaissance, auprès du mentor, des tâches qu'il rencontrera dans un enclos de cervidés – de l'observation du troupeau, en passant par le marquage des jeunes animaux et l'entretien des clôtures, jusqu'à l'abattage des animaux en automne. Les tâches effectuées (au minimum 40, durée min. 360 heures) sont consignées dans un carnet de contrôle et visées par le mentor.

Diplôme

La fréquentation des six modules et du mentorat est la condition nécessaire à la réussite de la formation spécifique et indépendante de la profession des éleveurs de cervidés. Le cours se termine par l'obtention du certificat. C'est le justificatif que la formation obligatoire pour les futurs éleveurs de cervidés a été suivie. Il sert ensuite à obtenir l'autorisation de détention d'animaux sauvages. Le diplôme est reconnu par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Public-cible

Le cursus de formation est principalement conçu pour les personnes intéressées à mettre en place un élevage de cervidés. Il est également adapté pour les conseillers et enseignants agricoles, les responsables de la protection des animaux, qui désirent obtenir une formation continue dans le domaine des élevages de cervidés en enclos.

FSIP Cervidés

L'association suisse des éleveurs de cervidés (ASEC), la section cervidés du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) et Agridea se sont réunis pour créer un organisme de formation. Son but étant d'offrir une formation complète, actuelle et conforme à la législation en vigueur.